

Charte de l'agriculture et de l'alimentation de Tulle agglo

L'agriculture et l'alimentation sont de véritables ressources à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Tulle tant les services qu'elles rendent sont multiples : économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Néanmoins, les interrogations se multiplient quant à l'avenir de l'agriculture de ce territoire : conditions d'installation et de reprise des exploitations, revenu des agriculteurs, diversification, conditions de vie... Ces questionnements ont conduit des acteurs locaux, dans leur diversité, à collaborer pour concevoir ensemble une stratégie territoriale visant à dynamiser l'agriculture locale, à mutualiser les initiatives et à favoriser l'interconnaissance des acteurs, du producteur au consommateur, pour une meilleure maîtrise de l'alimentation.

Tout ce qui favorise le lien entre agriculteurs et habitants, en tirant tous les avantages de la proximité, est de nature à permettre la reconnaissance et le respect mutuels. Ceci constitue le fil conducteur de cette charte.

Les signataires de la présente charte tiennent à réaffirmer la fonction vitale de l'alimentation, l'agriculture ayant vocation, avant toute autre considération, à nourrir la population.

Fruit d'une coopération, conçue pour évoluer selon une démarche collaborative, la Charte de l'agriculture et de l'alimentation de Tulle agglo exprime une volonté partagée de voir se développer une agriculture et une alimentation durables à l'échelle de ce territoire. Pensée dans une logique de développement durable, elle se structure autour de quatre objectifs et engage les signataires à :

Développer une agriculture durable et solidaire dans la diversité

- **Favoriser une répartition équitable de la richesse créée entre tous les acteurs, du producteur au consommateur**

Il s'agit d'actionner tous les leviers disponibles localement pour permettre à chaque acteur de la chaîne de valeur, à commencer par l'agriculteur, de tirer un revenu disponible décent de son activité : valorisation des productions, organisation de filières courtes, acceptation du prix « juste ». Au bout de la chaîne, le consommateur doit être informé sur la vérité du prix qu'il est amené à payer.

- **Faciliter la diversification des productions et accompagner les agriculteurs dans cette voie**

La diversité des productions à la ferme comme à l'échelle du territoire, c'est :

- *Une agriculture autonome et économe (alimentation animale, fertilisants...)*
- *Une agriculture respectueuse des ressources : sol, eau, biodiversité...*
- *Une agriculture locale apte à nourrir les habitants d'un territoire*
- *Une agriculture résiliente, moins vulnérable vis-à-vis des aléas climatiques, économiques*
- *Une agriculture à la fois indépendante et rémunératrice pour les agriculteurs*

- **Rendre possible l'accès au foncier agricole afin d'installer de nouveaux agriculteurs et de consolider les exploitations**

Il est de la responsabilité des communes et de l'intercommunalité de mettre tout en œuvre, par les documents d'urbanisme notamment, pour préserver les surfaces agricoles et l'accès aux parcelles. Il y a lieu de garantir dans le long terme, par tous moyens, l'usage agricole des prairies et terres cultivées.

- **Promouvoir une agriculture et une alimentation favorisant la création d'emplois locaux non délocalisables**

La diversité des productions et des modes de valorisation doit devenir un objectif en tant qu'elle favorise une agriculture apte à fournir des emplois dans divers métiers : élevage multi-espèces, productions végétales, notamment fruits et légumes, transformation, commercialisation, agrotourisme, services...

Cet objectif d'emploi rejoint l'objectif démographique visant à préserver des campagnes habitées et vivantes.

Promouvoir une alimentation locale de qualité et accessible à tous

- **Valoriser et développer la commercialisation en circuits courts de proximité**

Outre la consommation domestique pour laquelle l'agriculture locale doit mieux couvrir les besoins, d'importants efforts collectifs sont à accomplir pour satisfaire, par les aliments produits et transformés localement, les besoins de la restauration hors domicile. Une mobilisation toute particulière est attendue autour de la restauration scolaire qui concerne les adultes de demain.

- **Faciliter l'accès pour tous à des produits locaux de qualité**

Avec les acteurs associatifs, très engagés sur le territoire, de nouvelles solidarités doivent être imaginées pour permettre à chacun, quel que soit son niveau de vie et son lieu de résidence, de consommer régulièrement des fruits et légumes frais, de saison, de la viande ou des produits laitiers issus de l'agriculture de proximité.

- **Promouvoir une alimentation respectueuse de la saisonnalité des produits**

Une large gamme d'aliments frais, de légumes notamment, peut être produite au long de l'année dans les conditions bioclimatiques du département. Il s'agira, entre autres, de contribuer à la promotion de recettes culinaires autour de ces produits pour infléchir des habitudes de consommation qui donnent une place trop importante aux aliments élaborés et suremballés et/ou transportés sur de longues distances.

- **Renforcer l'information à destination des consommateurs**

La confiance repose sur des règles de transparence. En approuvant cette charte, producteurs, transformateurs et distributeurs locaux adoptent une éthique de vérité sur la traçabilité, la qualité, les lieux et modes de production. Cette éthique de vérité vaudra pour la formation du prix et les engagera sur l'équité dans la répartition de la valeur ajoutée.

limiter les impacts environnementaux et sanitaires de l'agriculture et de l'alimentation

- **Promouvoir les techniques agroécologiques contribuant à préserver l'environnement, la biodiversité et la santé humaine**

Si le développement de l'agriculture biologique est un fait et si elle doit être encouragée localement, c'est le processus vers les pratiques agroécologiques et préservant le potentiel biologique des sols qu'il y a lieu d'accompagner.

Les signataires de la charte soulignent l'importance de la fonction paysagère de l'agriculture, fonction qu'ils souhaitent voir respecter.

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire**

Les actions de vulgarisation et d'éducation envers tous publics, notamment les plus jeunes, et les actions de formation auprès des professionnels de la restauration doivent être multipliées pour réduire significativement les pertes de nourriture. On facilitera la valorisation sur place des déchets organiques par compostage.

Les emballages alimentaires jetables sont une source importante de déchets. Les acteurs signataires s'engagent à promouvoir toute initiative propre à réduire au maximum ces volumes de déchets : bannir les suremballages, réutiliser les emballages (y compris via la consigne), développer la vente en vrac...

- **Réduire les distances parcourues entre lieux de production et de consommation**

L'objectif de réduction des distances parcourues par les produits est une priorité pour contribuer à l'amélioration du bilan carbone des activités du territoire, consommation comprise. Choisir de réduire ces distances, c'est de facto se tourner vers des acteurs de proximité pour la production, la transformation et la commercialisation. C'est aussi privilégier les produits à maturité, frais et de saison. C'est enfin limiter les emballages et recourir aux emballages réutilisables.

Favoriser la réappropriation de leur alimentation par les consommateurs

- **Sensibiliser les citoyens et les différents acteurs lors d'événements relatifs à l'agriculture et l'alimentation**

Ces évènements contribuent à une meilleure connaissance mutuelle : agriculteurs, métiers de bouche, restauration hors domicile, distributeurs, population. Ils doivent promouvoir les initiatives favorisant une économie alimentaire de proximité. Les évènements tels que « Mon territoire a du goût », les marchés de producteurs, les comices, les foires et tous autres évènements festifs sont complémentaires et gagnent à une bonne coordination.

- **Développer un volet éducatif et pédagogique à destination du public**

Il s'agit de concevoir, d'organiser et/ou d'encourager toutes démarches de fond, s'inscrivant dans la durée, visant à sensibiliser le public, les plus jeunes en premier lieu, mais aussi les professionnels de l'alimentation en faveur du local, du frais, des produits de saison issus de fermes mettant en œuvre des méthodes agroécologiques.

Charte de l'agriculture et de l'alimentation de Tulle agglo

Les signataires

Le 9 octobre 2018, au Lycée agricole Edgard Pisani de Naves



EPLEFPA Edgard PISANI de TULLE - NAVES
Lycée – Apprentissage – CFPPA – Exploitation Agricole